

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton Coteaux de Dordogne

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du Lundi au jeudi
de 13 h 30 à 17 h 30
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00

Nombre de Membres

en exercice : 15
présents : 14
représentés : 0
votants : 14

MAIRIE de GRÉZILLAC

33420

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un le 2 décembre 2021 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation 25 novembre 2021

PRESENTS : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Alain GREIL, Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, ~~Christophe HOTIER~~, Yohan GARCIA, Didier NEBRED, Jean-Christophe BONHOURE.

ABSENTS : Christophe HOTIER

SECRÉTAIRE : Jean-Claude DUMONT

OBJET : ASSOCIATION - Participation communale aux activités culturelles et sportives

Délibération n° 21.12.02. / 37

Pour faire suite à la délibération n°17.10.03.02 concernant la participation communale aux activités culturelles et sportives, il est décidé de régler la subvention directement aux familles pour lesquelles l'association concernée refuse de signer une convention avec la collectivité.

La participation sera versée aux familles figurant dans le tableau annexé à la présente délibération et pour les activités suivantes :

- pour l'activité football « *football club des côteaux du libournais* » à Arveyres ;
- pour l'activité Zumba Kids « *Macadam* » à Minzac ;
- pour l'activité danse « *Ecole de danse 4^{ème} Art* » à Castillon La Bataille ;
- pour l'activité piscine « *AS Libourne natation* » à Libourne.

Sous réserve de la présentation d'une attestation de paiement de cotisation pour l'année scolaire 2021/2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL DECIDE D'ATTRIBUER LES PARTICIPATIONS

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

Et de l'affichage en mairie le :

03 DEC. 2021

03 DEC. 2021

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
A Grézillac, le 2 décembre 2021.

Le Maire,

Claude NOMPEIX

